



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

LE

PACK

**NOUVEAU
DÉPART**

**VOUS AIDE À VOUS SÉPARER
DE VOTRE PARTENAIRE**

Le Pack nouveau départ simplifie vos démarches pour vous permettre de vous séparer rapidement de votre partenaire violent, que vous ayez ou non des enfants à charge et même si vous n'avez pas déposé plainte. Il vous donne accès à :

- Une prise en charge rapide
- Un accompagnement personnalisé (ouverture accélérée de vos droits sociaux, logement, soutien psychologique, réinsertion sociale et professionnelle, etc.)



Emplacement pour ajouter un site ou QR CODE ou contact



➤ ÉTAPE 1 :

ON VOUS PROPOSE DE BÉNÉFICIER DU PACK NOUVEAU DÉPART

Des professionnels de proximité (médecins, policiers, gendarmes, associations, points justice, etc.) sont formés pour vous accompagner si vous souhaitez vous séparer de votre partenaire.

Ils vous informent, vous guident et peuvent vous proposer de bénéficier du Pack nouveau départ. En cas d'accord de votre part, ils se chargent de transmettre votre demande à un référent coordinateur.

➤ ÉTAPE 2 :

ON ORGANISE VOTRE PRISE EN CHARGE

Ce référent coordinateur vous contacte dans les jours qui suivent, en toute confidentialité, afin d'organiser une prise en charge rapide, globale et adaptée.

➤ ÉTAPE 3 :

ON VOUS ACCOMPAGNE SUR LA DURÉE

Les différents professionnels mobilisés pour répondre à vos besoins (la CAF, la MSA, le Département, la CPAM, France Travail, le bureau d'aide aux victimes, la maison de protection des familles, l'Action logement services, les associations, etc.)

Le processus d'ouverture de vos droits sociaux est accéléré avec l'activation de toutes les aides nécessaires dans votre vie quotidienne pour un nouveau départ.

Pour en savoir plus : (QR code, site, contact...)